

10/10/10  
10/10/10  
10/10/10  
10/10/10  
10/10/10



10/10/10  
10/10/10

10/10/10  
10/10/10  
10/10/10

10/10/10

10/10/10  
10/10/10

10/10/10  
10/10/10

10/10/10  
10/10/10  
10/10/10

10/10/10  
10/10/10  
10/10/10

10/10/10  
10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10  
10/10/10

10/10/10  
10/10/10  
10/10/10  
10/10/10



GÉRARD  
VILAINE

EXPERT-COMPTABLE / MEMBRE DE L'ORDRE, RÉGION D'ANGERS / COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE RENNES

---

SACOPAL - SOCIÉTÉ D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES DES PAYS DE LA LOIRE  
Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 F  
6 rue de la Cornouaille

44300 - NANTES

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ  
ET SUR LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL  
EN VUE DE LA TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME

---

6 RUE JACQUES-CARTIER. 44800 SAINT-HERBLAIN. TÉL. 40 92 08 17. TÉLÉCOPIE 40 92 08 14

---

**ADRESSE POSTALE :** B.P. 123. 44817 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Membre adhérent du Groupement National d'Experts-Comptables **FRANCE DÉFI**

Messieurs,

Vous m'avez, lors de votre assemblée générale du 30 septembre 1992, désigné en qualité de Commissaire, dans le cadre des articles 69 et 72-1 de la loi du 24 juillet 1966, avec pour mission :

- d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social de votre société et d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social,
- de dire s'il existe des avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

N'étant à aucun moment, au cours de ma mission, entré dans le champ d'application des dispositions légales instituant des incompatibilités, interdictions ou déchéances d'exercer des fonctions de Commissaire, j'ai l'honneur de rendre compte de cette mission dans le présent document.

Dans son rapport, le Gérant vous a exposé les motifs de la transformation de votre société.

Mes travaux se sont appuyés sur :

- le rapport comptable et les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 1992,
- les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, projet de statuts sous forme de société anonyme).

./...

Je me suis rendu au siège de la société où j'ai rencontré le Gérant qui a bien voulu répondre à mes questions et fournir les documents et pièces comptables nécessaires à mes investigations.

Au terme de ces travaux, je déclare que :

- le montant des capitaux propres, à ce jour, est supérieur à votre capital social actuel de 50.000 F.

Votre société doit procéder à deux augmentations du capital social :

\* A hauteur de 200.000 F par incorporation de réserves et la création de 2.000 parts nouvelles de 100 F chacune attribuées gratuitement aux quatre associés actuels.

\* A hauteur de 300 F par apport en numéraire entraînant la création de trois parts nouvelles de 100 F chacune de valeur nominale, émises au pair ; lesdites parts étant souscrites par trois nouvelles personnes portant le nombre des associés à sept.

- L'évolution de l'activité, depuis le 1er juillet 1992 jusqu'au jour de mes investigations ne remet pas en cause cette situation. Aucun événement majeur ne m'est apparu susceptible de détériorer le montant des capitaux propres.

- Aucun avantage particulier ne résulte des opérations de transformation.

Votre société ayant approuvé les bilans d'au moins deux exercices sociaux, devant agréer trois nouveaux associés afin que leur nombre passe de quatre à sept, et prévoyant deux augmentations du capital social, à l'effet de le porter de 50.000 F à 250.300 F, il apparaît que toutes les conditions légales seront réunies préalablement à la transformation en société anonyme envisagée.

CONCLUSION

Sous réserve de la réalisation des augmentations de capital social et de la répartition du capital entre au moins sept personnes, rien ne s'oppose à la transformation de votre société en société anonyme.

Fait à Saint-Herblain, le 1er décembre 1992

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Vilaine', with a horizontal line drawn across the middle of the signature.

Gérard VILAINE

Expert-Comptable - Membre de l'Ordre  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
6, rue Jacques Cartier, Saint-Herblain